Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 007-200039808-20221206-2022_12_032-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 6 décembre 2022
Convocation du 29 novembre 2022

N° 2022_12_032

Objet : Enfance – Jeunesse : Actualisation du projet pédagogique des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Jeunesse 11-17 ans périscolaire et extrascolaire

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Anne-Marie PEZZANO en remplacement de Sylvie CHEYREZY
Absents excusés : Claude AGERON, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Nathalie VOLLE
Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Jacques MARRON à René UGHETTO, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED
Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31		
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 39		
Vote contre :	pour : 39	abstention :

Guy Clément, vice-Président enfance, social, culture et sport expose aux conseillers que dans le cadre de la compétence accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, pour accueillir au mieux les adolescent (11-17 ans), leur offrir des vacances et des loisirs de qualité, il convient d'actualiser le projet pédagogique.

Le vice-Président explique aux conseillers que les modifications du projet pédagogique portent sur :
- La durée de validité : 2022-2023
- Les lieux d'implantation de l'ALSH déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- La constitution de l'équipe encadrante des sites
- Les axes éducatifs et les moyens d'application

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur les modifications du projet pédagogique de l'accueil de loisirs

Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité,

Valide les modifications apportées au projet pédagogiques,
Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE
07150 VALLON PONT D'ARC